



Vous pouvez envoyer une photo numérique
à contact@souffledelaterre.com

L'INSCRIPTION AU SPECTACLE IMPLIQUE LA PRÉSENCE AUX RÉPÉTITIONS ET À **6** REPRÉSENTATIONS.

NOM PRENOM

ADRESSE

DATE DE NAISSANCE

 / /

EMAIL

TELEPHONE

TAILLE DE VETEMENT
(ex 42, XL)

HAUTEUR
EN CM

Compétences : ☐ Permis PL valide ☐ Médecin ☐ Infirmier

Responsable du mineur :

Lien de famille : ☐ Parent ☐ Grand-Parent ☐ Tuteur légal

Veuillez indiquer l'équipe que vous souhaiteriez intégrer.

Nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire votre choix, en fonction des places disponibles dans les équipes.

Les cavaliers sont priés de fournir une fiche signalétique et l'attestation d'assurance du cheval.

Je certifie avoir pris connaissance de la "charte du participant" et je m'engage par la présente à en respecter les termes.

Je reconnais décharger l'organisation de toute responsabilité en cas de non respect des règles indiquées dans cette charte.

Date et signature de
l'adhérent :

Commentaire de
l'adhérent :

**Vous êtes NOUVEAU, l'association propose de nombreuses activités.
Voir fiche descriptif des équipes !**

Cotisation adultes : 10 € /enfant jusqu'à 16 ans : 5€

Pour plus d'informations : contact@souffledelaterre.com ou 03.22.41.06.90



JOINDRE UNE PHOTO

**Vous pouvez envoyer une photo numérique
à contact@souffledelaterre.com**

L'INSCRIPTION AU SPECTACLE IMPLIQUE LA PRÉSENCE AUX RÉPÉTITIONS ET À 6 REPRÉSENTATIONS.

NOM PRENOM

ADRESSE

DATE DE NAISSANCE

 / /

TELEPHONE

EMAIL

HAUTEUR EN CM

**TAILLE DE
VETEMENT (ex 42,
XL)**

NIVEAU DE GALOP

**POUR LES NOUVEAUX CAVALIERS, L'INSCRIPTION AU SPECTACLE IMPLIQUE LA PRÉSENCE À TOUTES
LES RÉPÉTITIONS CAVALIERS ET LES 2 RÉPÉTITIONS GÉNÉRALES.**

VOTRE CHEVAL

NOM DU CHEVAL

**VACCIN A JOUR
(TÉTANOS, RHINO)**

**NOM ET
ASSURANCE DU
CAVALIER**

TAILLE AU GARROT

**NUMÉRO
D'IDENTIFICATION**

AGE

AVEZ-VOUS UNE SOLUTION DE TRANSPORT

RESPONSABLE DU MINEUR

LIEN DE FAMILLE ☐

PARENT ☐

GRAND-PARENT ☐

TUTEUR LEGAL ☐

Les cavaliers sont priés de fournir une fiche signalétique et l'attestation d'assurance du cheval.

Je certifie avoir pris connaissance de la "charte du participant" et je m'engage par la présente à en respecter les termes.
Je reconnais décharger l'organisation de toute responsabilité en cas de non respect des règles indiquées dans cette charte.

**Date et signature de
l'adhérent :**

**Commentaire de
l'adhérent :**

Cotisation adultes : 10 €

Cotisation enfant jusqu'à 16 ans : 5€

**03 22 41 06 90 / www.souffledelaterre.com
contact@souffledelaterre.com**



LES ÉQUIPES AU SOUFFLE DE LA TERRE

Équipes

0 à 24

Le figurant et l'habilleur(se) s'engage à participer au moins à 6 représentations, il s'engage à porter les costumes confiés, respecter les indications du metteur en scène, de la costumière et du chef d'équipe. L'habilleur(se) aide les figurants à s'habiller et veille au respect des costumes.

Équipe

25 US

Vous possédez un véhicule militaire, vous pouvez participer au spectacle avec votre véhicule. exposition et démonstration avant le spectacle et scène de la libération.

Équipe Régie

51

Participer aux installations et réglages du matériel son et lumière avant le spectacle.
Technicien son et lumière pendant le spectacle.

Équipe Sécurité

52

Assurer la sécurité des bénévoles et des spectateurs sur le site et pendant le spectacle.
Assurer le bon stationnement des véhicules bénévoles.
Tous les soirs de spectacle

Équipe Costumier

53

Vérification, classement et préparation des costumes.
Les mardis et quelques samedis dans l'année.
Pour gérer ce grand dressing il faut beaucoup de monde !

Équipe Couture

54

Travaux de couture, réparation et repassage de costumes.
Le mardi toute l'année, et aussi couture à domicile si vous le souhaitez
Pour coudre tous les costumes il faut beaucoup de petites mains !



**Équipe
Acteurs**

55

Conter et jouer des petits textes sur l'avant spectacle (18h30) et dans les gradins (20h30)
Apprendre des textes et jouer tous les soirs de spectacle.

**Équipe
Avant
spectacle**

56

Mise en place des décors, participation aux animations d'avant spectacle (jeux picard... entretien et installation des jeux, Activité tous les soirs de spectacle de 18h00 à 21 h.
Dans l'année possibilité d'aider à la création et l'entretien des décors avant spectacle.

**Équipe
Pointage
bénévoles**

57

Accueil et pointage des bénévoles, à partir de 16h jusque 21h30.

**Équipe
Placement
gradins**

58

Placement des spectateurs dans les gradins à partir de 20h jusque 21h30.

**Équipe
Accueil
spectateurs**

59

Orienter les spectateurs, accueillir les groupes, participer à l'accueil des carré or.
Contrôler les billets des spectateurs, vendre des billets.

**Équipe
Service VIP**

60

Accueil préparation et service des invités, rangement et nettoyage les soirs de spectacle lorsqu'il y a des soirées VIP
Sourire et bonne humeur indispensable.

**Équipe
Parking
spectateurs**

61

Orienter les spectateurs sur les parkings,
aider au stationnement des véhicules particuliers et des bus à l'arrivée et au départ des spectateurs.
Être disponible à partir de 18h00 et après le spectacle jusque 23h.

**Équipe
Restauration**

63

Pour la cuisine : préparation des plats, de la boisson pour le service en salle, nettoyage & tri sélectif.
Pour la salle, placement et service à table, débarrasser et nettoyer les tables.
A partir de 18h30 jusqu'à 21h30.

**Équipe
Restauration
Rapide**

64

Préparation des sandwiches, service au client, encaissement, rangement et nettoyage.
A partir de 17 h jusqu'à 21h.

**Équipe
Enquête
qualité**

65

Réalisation d'enquête de satisfaction auprès de nos spectateurs.
A partir de 19h et après le spectacle.

**Équipe
Boutique**

66

Vendre des produits dérivés dans les boutiques, vente ambulante des programmes et articles dérivés avant le spectacle dans les gradins et après le spectacle.
Tous les soirs de spectacle à partir de 19h.

**Équipe
du mardi**

67

Fabrication, entretien et gestion des accessoires et des décors. Installation sur le site, déménagement et rangement après le spectacle. Activité toute l'année le mardi.
Toutes les compétences sont les bienvenues.

**Équipe
Signalétique**

68

Mise en place de signalétique du spectacle sur le site et en extérieur.



**Équipe
Artificiers**

70

Participer aux installations et réglages des effets pyrotechniques.
Diplôme artificier indispensable.

**Équipe
Point DO**

72

Aménagement du bar, préparation des soirées, service au bar, nettoyage le samedi et dimanche matin. Présence à partir de 17h les soirs de représentation et après le spectacle.

**Équipe
Escape game**

73

Créer et animer des épreuves d'escape game "Souffle de mystère"
Réunion de préparation dans l'année.
Activité tous les samedis de spectacle à partir de 15h.

**Équipe
Moulin sucré**

74

Installation à partir de 18 h chaque soir de spectacle.
Fabrication et vente sur place de barbe à papa, pop-corn et bonbons. Vente de bonbons et pop-corn dans les gradins.





LE SOUFFLE DE LA TERRE

CHARTRE 2025

Participer à une fête ou à un spectacle historique vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important.

Le participant, élément de base de la manifestation, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir un spectacle de qualité. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter. Cette chartre précise les engagements de chacun dans la vie de l'association et lors des représentations de notre spectacle. Chacun est donc tenu de respecter, mais aussi de faire respecter cette chartre.

L'engagement personnel du participant

L'inscription au spectacle, quel que soit le poste occupé, implique :

La présence à **6** représentations minimum.

La présence aux répétitions.

Le bénévole devra obligatoirement enregistrer son arrivée avant 21h30 (pointage) sur le site afin d'être couvert par l'assurance de l'association. Il préviendra de ses absences prévues et imprévues auprès de son chef d'équipe. Une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même.

Le respect des autres participants, du « bien-vivre ensemble » et d'appliquer les règles de sécurité.

Les **nouveaux membres** devront obligatoirement assister à la journée « accueil des nouveaux » pour valider leur inscription.

Cette journée est indispensable pour connaître le fonctionnement et les règles de sécurité de l'association.

Les nouveaux acteurs devront être obligatoirement présents aux répétitions.

Le figurant accepte de jouer dans l'équipe qui lui sera attribuée, et pour des raisons d'organisation et de mise en scène, il pourra lui être demandé de changer d'équipe.

Le figurant s'engage à jouer toutes les scènes qui lui sont demandées (sauf contraintes médicales) et porter les costumes dans les règles de la mise en scène.

Mise en scène

Les consignes indiquées par la mise en scène et présentées par les responsables d'équipes doivent être appliquées pour servir la qualité de la manifestation.

Site, costumes et accessoires

Le participant s'engage à respecter le parc, le matériel, les costumes et les accessoires.

Les costumes nécessitent beaucoup de temps, de talent et doivent bénéficier du plus grand soin. Chacun est responsable des costumes qui lui sont confiés, en cas de disparition d'un élément de costume, il convient d'en avertir, dès que possible, un responsable des costumes.

Le participant costumé s'engage à :

- Gérer avec soin les costumes qui lui sont confiés,
- Ne rien modifier à un costume sans l'avis d'un responsable costumes,
- Prévenir des incidents éventuels,
- Pendant la saison, ne pas entreprendre de lavage de costumes délicats, même partiel sans l'avis d'un(e) responsable costumes,
- Prendre soins **des accessoires** qui y sont rattachés. La préparation des accessoires est à la charge de chacun, lors des répétitions et des spectacles.



LE SOUFFLE DE LA TERRE

CHARTRE 2025

Il est interdit de fumer en costume et dans les coulisses (important pour la sécurité)

IMPORTANT : il est rappelé que tous les costumes sans exception sont attribués pour un rôle et non à une personne

et qu'en cas de besoin, il pourra être utilisé par un autre figurant. A la fin de toutes les représentations de la saison,

les figurants s'engagent à reprendre l'ensemble de leurs costumes, laver ceux qui sont lavables et les retourner au costumier sur cintres, avec la fiche les jours de costumier.

Au 31 décembre de chaque année tous les costumes doivent être rentrés au costumier.

Le non-retour d'un costume peut entraîner une exclusion de l'association.

Attitude générale et règles de sécurité

Les participants costumés doivent être hors de vue des spectateurs avant la manifestation elle-même.

En conséquence, personne ne doit déambuler sur un espace scénique en dehors des personnes habilitées (technique, sécurité, promotion...)

Pendant la durée du spectacle, les conversations en coulisses et autour du plateau doivent être contrôlées (niveau de bruit).

Quelles que soient les conditions météorologiques, le participant s'engage à être présent. La décision d'annulation ou de report est du ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant.

Le port de bijoux étant interdit pendant le spectacle, il est vivement conseillé de les laisser à votre domicile. L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas de disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles.

Nos amis les animaux ne sont pas admis sur le site, hormis les animaux qui participent au spectacle.

Le port de chaussures **totale**ment noires est obligatoire. Tennis, baskets, sabots de jardin **SONT INTERDITS**.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant le spectacle, ils doivent donc être impérativement coupés dès le début du spectacle et jusqu'à son terme. Le participant se doit d'adopter une attitude digne et sans reproche.

Pour des raisons de sécurité, la visite du site du spectacle pourra se faire exceptionnellement par petits groupes et après le spectacle.

L'entrée dans les coulisses est interdite pour les visiteurs, les explications devront se faire à l'extérieur de la coulisse. Il est strictement interdit d'emprunter le ponton pour aller visiter l'île ainsi que d'accéder à l'espace cavalier.

L'usage et la diffusion de drogue sont formellement interdits sur le site du spectacle.

Toute personne en état d'ivresse pourra être exclue du spectacle.

L'association ne peut pas être tenue responsable pour une faute qui incombe directement à une personne qui a choisi de ramener de l'alcool et de boire jusqu'à l'ivresse. Celle-ci est responsable de son propre sort.

Après le spectacle, les soirées organisées par l'association devront se dérouler dans le respect du site et de son environnement. La musique devra être complètement stoppée en fonction de l'autorisation municipale.

Les bénévoles qui prolongent les soirées sur le site devront modérer le bruit pour ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Tout débordement sera sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion des bénévoles.



LE SOUFFLE DE LA TERRE

CHARTRE 2025

Cas des participants mineurs

Rappel des règles :

Moins de 18 ans : le mineur sera placé sous la responsabilité d'un parent, nommément désigné (**Mère, Père, grands-parents ou responsable légal**) la personne responsable s'engage à être présente avec le mineur lors des représentations.

Pour l'enfant figurant de moins de **5** ans, un responsable nommément désigné devra être présent tout au long de la représentation pour l'accompagner et le gérer entre les différentes scènes.

Informations médicales

Pour votre sécurité, informez l'Association des traitements ou contre-indications médicales à prendre en compte en cas d'accident.

Implications et responsabilités

La bonne organisation du spectacle est l'affaire de tous, aussi chacun doit accorder à l'association quelques heures de son temps dans l'activité de son choix. Installations avant le spectacle, déménagement, costumier, couture ou bricolage.

Celui ou celle qui le désire peut donc prendre des responsabilités dans la structure organisatrice.

De plus, chacun peut se procurer l'organigramme de la structure auprès des responsables (Composition du conseil d'administration, du bureau, conditions de participation aux commissions, liste des différentes commissions...) en s'adressant à contact@souffledelaterre.com

L'organisateur de la manifestation historique se réserve le droit d'utiliser toutes les photos prises, lors de cette manifestation.

En acceptant la charte, le bénévole renonce pour lui-même et pour les mineurs placés sous sa responsabilité à tout droit de poursuivre l'association pour l'utilisation de son image et autorise à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, les photographies le représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports y compris dans le cadre d'exploitations commerciales.

Tout bénévole ayant créé un support ou objet (accessoire, costume, élément de décor, ou autres) ne pourra prétendre à toucher des droits d'auteur ou de créateur.

Tout bénévole qui souhaite utiliser le logo ou l'image du Souffle de la terre devra demander l'autorisation par mail à contact@souffledelaterre.com.

Nous devons nous assurer du respect de la charte graphique et du respect de notre image.

Le bénévole autorise les responsables de l'association Les spectacles d'Ailly sur Noye, dans le cadre des activités auxquelles il participe, à prendre toutes mesures médico-chirurgicales nécessaires à son bien être ou au bien être de son enfant (s'il s'agit de l'inscription d'un mineur) en cas d'urgence. Le bénévole dégage de toute responsabilité les organisateurs de l'association, Les Spectacles d'Ailly sur Noye, pour toute faute imputable au non-respect, par lui ou son enfant mineur, des consignes données.



LE SOUFFLE DE LA TERRE

CHARTRE 2025

Bureau - Conseil d'Administration de l'association

Les administrateurs sont élus par les membres de l'association pour un mandat de trois ans, renouvelable. Si un élu est absent à plus de 5 conseils d'administration, sans motif réel, son mandat pourra être suspendu et son poste sera à pourvoir lors de l'AG suivante. Cette décision sera, au préalable, discutée et validée par le conseil d'administration.

Démission ou Exclusion

Le bénévole qui souhaite démissionner peut le faire par lettre ou par mail adressé au Président. La démission n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour le non-respect des règles énoncées dans cette charte. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement aux activités de l'association ou à sa réputation.
- L'auteur de conflits graves entre membres et de comportements inappropriés.
- Le non-respect des consignes de sécurité.
- Un comportement sur le plateau pouvant nuire à la bonne représentation du spectacle.
- La décision d'exclusion temporaire peut être adoptée par le bureau issu du conseil d'administration. L'exclusion définitive sera décidée après l'accord du conseil d'administration. L'adhérent qui n'aura pas respecté le règlement sera informé, au préalable, des faits qui lui sont reprochés.
- La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission ou d'exclusion d'un membre en cours d'année.

LA CAVALERIE (ÉQUIPE 15)

L'équipe est composée de cavaliers propriétaires et responsables de leurs chevaux ainsi que de figurants à pied. L'inscription dans les délais imposés : à pied ou à cheval, elle doit être validée par le chef d'équipe.

Pour les cavaliers elle ne sera effective qu'après réception de la copie des papiers du cheval, de ses vaccinations ainsi que de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Les nouveaux cavaliers devront participer à une journée d'accueil.

Le cavalier devra présenter un cheval en bon état sanitaire avec un ferrage adapté et ayant un comportement non agressif. Les étalons ne sont pas admis.

Le cavalier et son cheval devront participer au moins à 6 répétitions sur les 10 programmées et impérativement à la répétition de jour ainsi qu'à la répétition générale de nuit qui sera précédée du contrôle vétérinaire.

Le chef d'équipe pourra, suivant le comportement du cavalier et du cheval lors des répétitions, refuser leur participation au spectacle.

Le cavalier respectera sa monture, les costumes et les accessoires qu'il aura préparés et vérifiés.

Le cavalier fera preuve d'esprit d'équipe et respectera les figurants à pied.

Le cavalier ne pourra prêter son cheval ou monter un autre cheval ayant participé aux répétitions qu'avec l'accord du chef d'équipe.



LE SOUFFLE DE LA TERRE

CHARTRE 2025

Le cavalier préviendra le chef d'équipe de tout incident ou accident.

Le cavalier assurera les rôles qui lui ont été proposés et attribués. Suivant les intempéries, une décision collégiale sera prise avec accord du chef d'équipe, du metteur en scène et du président.

Le cavalier pourra laisser son cheval dans les paddocks après accord du chef d'équipe.

Il sera responsable de son cheval et assurera son entretien.

Le cavalier, transportant du matériel, pourra accéder au site après présentation d'un badge indiquant le numéro d'immatriculation du véhicule. Seuls les camions de chevaux ou les véhicules tractant un van pourront accéder librement au site.

Le cavalier devra, comme les figurants à pied, enregistrer sa présence en présentant son badge.

Le cavalier devra signaler obligatoirement toute absence prévue ou imprévue à son chef d'équipe.

Le cavalier propriétaire d'un chien participant au spectacle sera responsable de son comportement.

Les figurants à pied ne devront pas forcer le passage devant les chevaux et les attelages et tenir compte d'une éventuelle réaction de l'animal. Ils ne seront pas admis sur l'aire des chevaux pendant le spectacle.

Le fait d'avoir coché en ligne l'acceptation de la charte ou signé et accepté les conditions ci-dessus implique la prise en connaissance et l'acceptation de ce règlement et des règles qu'il contient.

L'inscription sera validée si :

- *La cotisation est réglée.*
(le tarif de la cotisation adulte s'applique à partir de 16 ans au 1er janvier de l'année en cours).
- *La feuille d'inscription correctement remplie, une photo récente jointe.*
- *Pour les figurants, les costumes restitués au costumier dans les délais.*

Les responsables de l'association se réservent le droit de ne pas accepter une inscription si toutes les conditions ne sont pas respectées.

Nom et prénom

J'accepte la charte pour moi-même et les personnes mineures désignées sous ma responsabilité.

Date et signature